

REUNION DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE
D'INFORMATIQUE DU FINISTERE

Mairie de Trémaouézan

Vendredi 13 mars 2020

2020/05

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du Comité Syndical du 10/03/2020, il a de nouveau été convoqué le même jour par Monsieur Jean René LE GUEN, Président. Il s'est réuni vendredi 13 mars 2020 à 11h en mairie de Trémaouézan sous la présidence de Jean René LE GUEN. Madame Odette CASTEL, déléguée de la commune de Le Folgoët est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercices : **90**

Etaient présents : Brasparts, Le-Folgoët, Trémaouézan

Pouvoirs : Saint-Urbain au Président

Absents excusés : Arzano, Cast, Guimaëc, Kernouës, Landrévarzec, Lannéanou, Locmélard, Loc-Eguiner, Plougar, Plougourvest, Taulé

Absents : Argol, Baye, Berrien, Bodilis, Bolazec, Botmeur, Botsorhel, Combrit-Sainte-Marine, Dirinon, Garlan, Gouézec, Goulven, Gourlizon, Guengat, Guimiliau, Henvic, Ile-d'Ouessant, Ile-Tudy, Kerlaz, La-Forest-Landerneau, La-Martyre, Lampaul-Guimiliau, Landévennec, Landudec, Landunvez, Lannédern, Lanneuffret, Lanvéoc, Le-Cloître-Saint-Thégonnec, Le Drennec, Le-Juch, Le Trévoux, Lennon, Locquénolé, Locquirec, Logonna-Daoulas, Mellac, Mespaul, Névez, Pencran, Pleyber-Christ, Plomeur, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Ploudiry, Plouédern, Plouégat-Guérand, Plouégat-Moysan, Plouezoch, Plouider, Plounéour-Ménez, Plouneventer, Plouvorn, Pluguffan, Pouldergat, Pouldreuzic, Querrien, Saint-Derrien, Saint-Divy, Saint-Eloy, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Servais, Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner, Saint-Thonan, Saint-Thurien, Saint-Sauveur, Sibiril, Sizun, Tournay, Tréflaouézan, Tréflévenez, Tréflez, Tréglonou, Tréméven, Trézilidé

Délibération 2020/05

Objet : Frais de secrétariat 2019

Le Centre de gestion du Finistère (CDG 29) assure le secrétariat administratif du SIMIF, conformément aux termes de la convention signée le 1^{er} juillet 2017.

En compensation des frais de fonctionnement engagés, le SIMIF verse au CDG 29 une participation financière, dont le montant est révisable chaque année.

2019 a été une année chargée en raison de l'échéance du marché des techniciens et de celui du fournisseur.

Le temps consacré à la gestion du secrétariat du Syndicat s'est donc sensiblement accru par rapport à 2018 (618 H en 2019 contre 483 H en 2018).

Le tableau ci-dessous retrace les montants des participations du SIMIF et des frais engagés annuellement par le CDG 29 :

Pour 2019, Le Président propose de fixer le montant de la contribution financière du SIMIF aux frais de secrétariat à **17 000 €**.

Les frais 2020 seront très nettement inférieurs.

Suite à l'avis favorable du Bureau, le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte

- Décide de payer la somme de 17 000 € au Centre de Gestion
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget du Syndicat.



Le Président
Jean-René LE GUEN

